

Service instructeur
Langue et Culture régionales

8^{ème} **Commission - N°**

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2013



PROGRAMME LANGUE ET CULTURE REGIONALES

Résumé : Le Programme « Langue et Culture Régionales 2013 » comporte les deux orientations traditionnelles :

- 1) La langue régionale dans l'enseignement
- 2) La langue régionale dans les autres activités sociales

Le budget global Langue et Culture Régionales 2013 s'élève à 1 800 000 €. Il montre une volonté de gestion efficace des moyens départementaux et de poursuite d'une politique linguistique ambitieuse.

Les propositions budgétaires pour 2013 sont inscrites dans la perspective du développement de l'enseignement bilingue pour la période 2007/2013.

Les objectifs

La convention de politique des langues vivantes prenant appui sur l'enseignement de la langue régionale 2007/2013 prévoit :

- le doublement par département pour 2013 dans le service public, par rapport à la rentrée 2007, de l'effectif des élèves en voie bilingue en maternelle et élémentaire
- un enseignement de 3 h d'allemand de la maternelle au CM2 dans toutes les classes et écoles pour 2013.

Les freins

Le Centre de formation aux enseignements bilingues de l'Institut universitaire de formation des maîtres d'Alsace (IUFM) a été transféré en 2010 à COLMAR. L'effectif des étudiants inscrits en mastère première et seconde années reste insuffisant.

La plupart des enseignants contractuels, dont des germanophones natifs, ne s'inscrivent pas ou ne réussissent pas le concours de professeurs des écoles voie régionale, en raison de la place particulièrement faible de la langue allemande dans les épreuves et les coefficients. Ils restent financés par les collectivités territoriales à travers le fonds de concours.

Ceci montre que la modification du concours de recrutement des professeurs des écoles et dans le second degré la création d'un CAPES bivalent Langue régionale d'Alsace sont de plus en plus urgentes : depuis plusieurs années les jurys académiques ne pourvoient pas tous les postes du concours de professeurs des écoles « voie régionale » : les très nombreux postes non attribués sont systématiquement reportés vers le concours monolingue.

Cette situation anormale freine très fortement le développement de l'enseignement bilingue dans les premier et second degrés.

La situation

Le manque d'enseignants compte tenu des modalités actuelles du recrutement par concours empêche d'atteindre les objectifs conventionnels.

En Alsace 26 000 élèves sont scolarisés de la maternelle à la terminale de lycée dans plus de 1 000 classes ou sections bilingues publiques, associatives ou privées dont la moitié dans le Haut-Rhin.

Compte tenu du secteur privé et associatif dans notre Département, les élèves en voie bilingue représentent de 16 à 17 % des effectifs du 1^{er} degré et plus de 21 % en maternelle. Ce chiffre est à comparer avec la Corse (plus de 40 % en primaire) et le Pays basque (plus de 50 %).

L'enseignement précoce de l'allemand sur la base théorique conventionnelle de 3 h par semaine reste limité aux CM2, CM1, CE2, CE1 et CP et parfois en maternelle. Sa qualité est très loin d'être suffisante dans toutes les écoles. L'objectif de trois heures hebdomadaires effectives semble inaccessible.

Le soutien départemental aux activités périscolaires et scolaires en langue régionale (allemand ou dialecte) se développe. Les associations sont aidées pour leurs projets spécifiques.

Un très important effort reste à faire pour développer une véritable signalétique bilingue et améliorer la visibilité de la langue régionale dans la vie publique et sociale.

Le budget proposé en 2013

A) Le budget global s'élève à 1 780 000 € en crédits de fonctionnement.

Le programme E758 "Langue et Culture Régionales 2013" comporte deux orientations :

1. L'enseignement, les animations linguistiques et la vie scolaire
 - soutien à l'enseignement de la langue régionale dans les secteurs public, privé et associatif

2. La langue régionale dans la vie sociale :

- soutien aux associations culturelles, aux communes, aux actions en faveur de la langue régionale dans la vie culturelle, quotidienne, économique, sociale, dont le théâtre alsacien, aux activités périscolaires
- initiatives pour intégrer la langue dans la mise en œuvre des différentes compétences du Conseil Général.

La convention linguistique intervenue entre l'Etat, la Région et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin pour la période 2007/2013 prévoit une participation annuelle de 1 000 000 €.

L'aide aux classes bilingues des secteurs associatif et privé mobilise une dotation prévisionnelle de 573 500 €.

Le solde soit 206 500 € doit permettre :

- la diffusion des dossiers d'information sur l'enseignement bilingue aux familles ayant un enfant de deux ans
- le dernier concours de reportages en vidéo en langue régionale(2012/2013)
- le soutien à la pratique sociale de la langue, en accompagnement scolaire et hors temps scolaire : bibliothèques et CDI des écoles et collèges, animations théâtrales en Hochdeutsch et dialectes, Forum en langue régionale « Bilingo », petite enfance
- les aides aux associations culturelles partenaires du Conseil Général du Haut-Rhin.

B) Investissement

Il est proposé dans le cadre du programme E258, d'inscrire **45 000 € en autorisation de programme** au titre du « soutien à l'aménagement de locaux scolaires du 1^{er} degré destinés à l'enseignement bilingue et au développement d'une signalétique publique bilingue » et **20 000 € en crédits de paiement**.

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

Fonctionnement (Programmes E 658, E 758) :

Interventions (subventions E 758) :	1 201 500 €
(subventions E 858) :	573 500 €
Dépenses directes (E 658) :	5 000 €
Total crédits de fonctionnement :	1 780 000 €

Autorisations d'engagement (AE) nouvelles E 858 : 581 500 € (sans incidence directe sur les crédits de fonctionnement mentionnés ci-dessus). Les crédits de paiement correspondants sont répartis sur les budgets 2012 et 2013 à raison de 290 750 € par exercice.

Investissement Programme E 258 :

Autorisations de programme nouvelles pour les locaux de sites bilingues et les signalétiques publiques bilingues :	45 000 €
Crédits de paiement:	20 000 €

Il conviendrait de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ces différents programmes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

<